



OFFRE DE  
FORMATION  
CONTINUE



# GARDES CHAMPÊTRES

Sécurité, environnement, proximité :  
un métier *au coeur* des territoires

# *Une offre nationale au service des territoires*

---

Acteurs de proximité, les gardes champêtres occupent une place singulière au sein des collectivités territoriales. Ils interviennent au croisement de la sécurité, de la prévention, de la police rurale et de la protection de l'environnement, contribuant ainsi à la préservation du cadre de vie et des espaces naturels.

Pour accompagner l'évolution de leurs missions et renforcer leurs compétences, le CNFPT propose une offre nationale de formation continue dédiée aux gardes champêtres. Conçue en lien avec les partenaires institutionnels du secteur, cette offre vise à sécuriser les pratiques professionnelles, développer les expertises juridiques et opérationnelles et favoriser les échanges entre pairs.

Les quinze stages présentés constituent un parcours complet couvrant les principaux champs d'intervention des gardes champêtres : police des campagnes et de l'environnement, prévention des risques, préservation de la biodiversité, police de l'eau, de la chasse et de la pêche, ainsi que les dimensions humaines et relationnelles du métier.

Déployés sur les territoires du Grand Est et de l'Occitanie, cette offre s'appuie sur des modalités pédagogiques favorisant l'ancrage professionnel : études de cas, mises en situation, échanges de pratiques et approche par les compétences.



# LES *fondamentaux* DU MÉTIER DE GARDE CHAMPÊTRE

code  
**SXGC1**



## Objectifs

Maîtriser les connaissances actualisées liées au statut, aux prérogatives, à la déontologie des gardes champêtres.



## Contenu

- Textes réglementaires;
- uniformité de la tenue, sérigraphie des véhicules...
- risques professionnels (DUERP);
- spécificité du métier de garde champêtre en matière judiciaire;
- pouvoir de police du maire et répression des infractions;
- la loi sur la prévention de la délinquance.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, AMF.

# LE DROIT *forestier*



## Objectifs

- Être capable de faire appliquer la réglementation du code forestier.
- Rédiger les procès-verbaux.



## Contenu

- Généralités, définitions, les infractions forestières;
- les principes généraux, présentation Code forestier, la gestion durable et les dispositions communes aux deux régimes forestiers, l'organisation administrative de la filière forestière;
- les forêts relevant du régime forestier, les coupes, ventes, droit de pâturage, bois et forêts des particuliers;
- infractions communes aux deux régimes forestiers;
- protection de la forêt et lutte contre l'érosion, les forêts de protection;
- violation des règles par le propriétaire, exécution de défrichement ou autres travaux;
- circulation et stationnement, parallèles avec le Code de l'environnement, forêt de montagne, mise en « défens », restauration et reboisement pâturage;
- les dunes côtières;
- le défrichement;
- les espaces boisés classés par un plan et les espaces naturels sensibles des départements;
- défense et lutte contre les incendies de forêt;
- forêts et territoires exposés à risque, dispositions nationales générales, actions de prévention;
- la procédure écrite et procès-verbaux, la saisie, la visite domiciliaire, sortie du territoire de la commune.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Méthode pédagogique</b>	Études de cas et échanges de pratiques (support vidéo...).
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, ONF (DFCI), GN.

# LA DÉFENSE *des forêts* CONTRE LES INCENDIES (DFCI) ET LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS



## Objectifs

- Apprécier le risque lié aux feux de forêt et les leviers d'actions pour limiter les risques.
- Identifier l'intérêt de la DFCI et quelques exemples d'organisations territoriales mises en place en fonction des risques.
- Appréhender le cadre d'application de la DFCI et les modalités de mises en œuvre.



## Contenu

- Les risques liés aux feux de forêt;
- la défense des forêts contre les incendies : enjeux et objectifs;
- les modalités d'intervention : intervention hivernale, estivale, zones stratégiques pour limiter le feu, les OLD;
- le cadre réglementaire et institutionnel;
- les acteurs (dont l'ONF), la gouvernance de la prévention du risque incendie;
- les documents de référence, les logiciels (open DFCI), les guides techniques;
- les modalités de mise en œuvre.

<b>Public</b>	Gardes champêtres, forestiers sapeurs, agents chargés de la gestion des espaces naturels.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas, échanges de pratiques (support vidéo).
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, ONF (DFCI), DGSCGC.

# LA CRIMINALISTIQUE *des feux* DE FORÊT

code  
**SXGC4**



## Objectifs

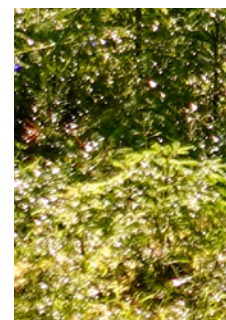
- Améliorer la prévention des incendies de forêt.
- Connaître les compétences des gardes champêtres et policiers municipaux au Code forestier dans la prévention des incendies de forêt.
- Agir rapidement et efficacement en cas de feu de forêt.
- Être en mesure d'organiser et de compléter les services chargés de la lutte contre les incendies.
- Connaître les partenaires dans la prévention des incendies de forêt.



## Contenu

- La procédure à suivre dans l'attente des services spécialisés : préservation des lieux, des traces et des indices ;
- connaître les infractions dans la prévention des incendies de forêt ;
- les informations nécessaires à l'ouverture d'une enquête judiciaire ;
- les modes et les procédés connus de mises à feu volontaires ;
- le recueil d'éléments susceptibles d'être analysés.

<b>Public</b>	Gardes champêtres, policiers et policières municipaux.
<b>Méthode pédagogique</b>	Mise en situation professionnelle.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, ONF, DGSCGC, Parquet, GN.





# LA POLICE DES CAMPAGNES *et la police de l'environnement*



## Objectifs

- Élaborer et assurer le suivi d'une procédure judiciaire propre à la police des campagnes et de l'environnement.
- Maîtriser les fondamentaux de la procédure de recherche et de constatations d'infractions pénales.
- Rédiger les différents procès-verbaux.
- Situer l'intervention du procureur et du garde champêtre dans le déclenchement et la mise en œuvre de l'action publique.



## Contenu

- Le rappel des fondamentaux de la police judiciaire : l'audition libre, la saisie, la perquisition, le droit de séquestre, le droit de suite, accès aux propriétés closes, déclaration, recueil sur convocation ou sur place;
- définition de la police des campagnes : article 24 du Code de procédure pénale sur les atteintes aux propriétés agricoles dont les récoltes;
- le droit répressif judiciaire de l'environnement : les articles L.172-4 à L.172-16 du Code de l'environnement, la recherche et la constatation des infractions, les règles et les modèles de procédures;
- cadre réglementaire : la mise en place d'une collaboration avec le Parquet, le traitement judiciaire des infractions, les pouvoirs du Parquet, la transaction pénale.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas et échanges de pratiques (support vidéo et autres...).
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, ONF, GN, Parquet.

# PRATIQUE DE *l'audition* LIBRE



## Objectifs

- Maîtriser le cadre procédural de l'audition libre.
- Mener une audition libre.
- Rédiger un procès-verbal de notification des droits et d'audition.



## Contenu

Technique de l'audition libre :

- rappel du cadre réglementaire pour réaliser une audition libre;
- les modèles de convocation;
- préparation de l'audition;
- accueil de l'audition;
- animation de l'audition libre;
- les partenaires (Parquet...);
- études de cas et mises en situation.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Prérequis</b>	Avoir suivi le stage associé (SXGC5 : La police des campagnes et la police de l'environnement) ou avoir des compétences en matière de police des campagnes et de police de l'environnement.
<b>Méthode pédagogique</b>	Mise en situation professionnelle et étude de cas.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, ONF, Parquet environnement, GN (CESAN), OFB (inspection de l'environnement).



code  
**SXGC7**

# *Biodiversité* **FAUNE, FLORE**



## Objectifs

- Maîtriser la réglementation en vigueur.
- Connaître et identifier les espèces ainsi que celles protégées.
- Constat, relever et faire cesser les infractions.



## Contenu

Notions relatives à la biodiversité, la faune et la flore sauvages et leur conservation :

- les règles générales (chasse, pêche, pollution eau, air, sol), les atteintes à ces milieux et les outils de protection ;
- les espèces chassables ;
- les espèces protégées ;
- la gestion adaptative des espèces ;
- les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
- le plan de chasse ;
- les terrains soumis à la chasse ;
- les notions des 150 mètres.

Les autres réglementations et infractions potentielles dans les milieux naturels :

- circulation des véhicules à moteur ;
- dépôts illégaux de déchets ;
- les pollutions eau, air ;
- la constatation des infractions ;
- sanction et verbalisation.

Les services spécialisés pour la constatation de certaines infractions : DDT, OFB, ONF, fédération des chasseurs et des pêcheurs, gendarmerie et police.

### Public

Gardes champêtres, policiers et policières municipaux.

### Méthode pédagogique

Étude de cas et échanges de pratiques (support vidéo...).

### Durée

2 jours en présentiel.

### Partenaires

FNGC, OFB, GN (CE-SAN), ONF, DDT, Fédération de la Pêche.

# LE DROIT DE L'EAU *en police* RURALE



## Objectifs

- Connaître les principaux enjeux liés à la ressource en eau, le droit applicable et les procédures de la loi sur l'eau.
- Agir face à une pollution.



## Contenu

- Les bases du droit sur l'eau ;
- anticipation des pollutions ;
- gestion d'un signalement ;
- enquête judiciaire pour délit de pollution des eaux ;
- les principales infractions à la police de l'eau ;
- la prise des mesures conservatoires ;
- manipulation du matériel de terrain et réalisation d'un prélèvement ;
- la rédaction des écrits professionnels relatifs à la police de l'eau.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas et échanges de pratiques (support vidéo...).
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, OFB, DDT eau, GN (CESAN), Agence de l'eau.

# ACTUALISATION *des connaissances* DU GARDE CHAMPÊTRE EN POLICE DE LA CHASSE



## Objectifs

- Maîtriser les connaissances liées au domaine de la chasse.



## Contenu

- Les acteurs et les instances du monde de la chasse;
- les différents modes de chasse existants en France;
- la réglementation de la chasse;
- les actes de la chasse;
- les lieux et territoires de la chasse;
- les temps de chasse;
- le schéma départemental de gestion cynégétique;
- la sécurité à la chasse;
- les armes de chasse;
- la manipulation des armes longues;
- les principales infractions à la police de la chasse;
- rédaction du procès-verbal.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Méthode pédagogique</b>	Mise en situation professionnelle.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, Fédération de la chasse, GN.

# LES INFRACTIONS RELATIVES *à la pêche en eau douce*

code  
**SXGCO**



## Objectifs

- Caractériser une infraction relative à la pêche en eau douce.



## Contenu

Champs de compétences des gardes champêtres, policiers municipaux et autres acteurs en matière de police de la pêche.

Réglementation nationale et locale applicable à la pêche en eau douce :

- domaine de pêche, catégories des eaux libres, espaces interdits ;
- calendrier, horaires ;
- taille et quantité des prises ;
- matériels et techniques de pêche autorisés et prohibés ;
- connaissance, reconnaissance des principales espèces de poissons d'eau douce ;
- procès-verbal d'infraction en matière de pêche en eau douce et les sanctions.

**Public** Gardes champêtres, policiers et policières municipaux.

**Méthode pédagogique** Étude de cas, échange de pratiques (support vidéo...).

**Durée** 2 jours en présentiel.

**Partenaires** FNGC, OFB, GN (CESAN), Fédération de la pêche.



# BIEN-ÊTRE ANIMAL, *gestion des maltraitances* ET POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE



## Objectifs

- Mobiliser le cadre juridique de l'action de la police municipale en faveur du bien-être animal.



## Contenu

- Les statuts juridiques des catégories d'animaux et leurs conséquences sur les interventions;
- les infractions contrevenant au bien-être animal et les sanctions prévues;
- interventions des policiers municipaux dans le cadre de la lutte contre les maltraitances animales;
- les comportements adaptés avec les animaux en intervention;
- forme et force probante des rapports et procès-verbaux de signalement de constatation.

**Public** Gardes champêtres, policiers et policières municipaux.

**Méthode pédagogique** Étude de cas (support vidéo).

**Durée** 2 jours en présentiel.

**Partenaires** FNGC, OFB, service vétérinaire, expert animalier, association, OCLAESP, Parquet.

# CONFRONTATION À LA MORT *en situation professionnelle*



## Objectifs

- Mieux appréhender et gérer les relations avec les personnes endeuillées.
- Comprendre et analyser ses propres réactions et émotions face à la mort.



## Contenu

Les différents rites selon les religions et ethnies.

La mort dans la société occidentale actuelle.

Les personnes endeuillées :

- aspects concrets, matériels et affectifs à gérer simultanément;
- décès pouvant engendrer état de choc et de stress post traumatique pour l'entourage proche (enfant, suicide, accident);
- différentes phases du deuil;
- deuil dit «compliqué» ou sévère.

Le rôle du garde champêtre et du policier municipal :

- les missions liées à la police funéraire;
- attitude, contact et relation avec les personnes endeuillées;
- l'agent face à la réalité concrète de la mort (découvertes de cadavres, suicides, homicides).

Effets et risques liés au fait d'être témoin direct de la réalité de la mort :

- prévention et prise en charge actuelles, disciplinaire, le centre de secours intercommunal, le statut du sapeur-pompier volontaire, recrutement des jeunes sapeurs-pompiers, militaire, les personnels du service de santé et de secours médical, le sapeur-pompier volontaire mineur.

<b>Public</b>	Gardes champêtres, policières et policiers municipaux, agents de surveillance de la voie publique, sapeurs-pompiers professionnels.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas, échange de pratiques.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, AMF, SP, CHU.

# POLICE DE LA *publicité*



## Objectifs

- Identifier une infraction à la législation en vigueur au Code de l'environnement et au Code de la route pour une publicité, une enseigne ou une pré enseigne.
- Relever l'infraction et le cas échéant lancer la procédure de retrait.



## Contenu

- Le rôle du maire ou de l'autorité compétente;
- l'enseigne;
- la pré-enseigne;
- la procédure pénale et administrative.

<b>Public</b>	Gardes champêtres, policiers et policières municipaux.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas, échange de pratiques.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, AMF.

# PROCÉDURE EN MATIÈRE *d'installation illicite* SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ (TYPE CABANISATION...)



## Objectifs

- Appréhender les problématiques liées aux installations illicites sur le domaine public et privé.
- Connaître le cadre légal et la conduite à tenir, ainsi que les acteurs (relais d'information).



## Contenu

- Activité de découverte et présentation ;
- personnes non sédentaires, la cabanisation, les squats et les dépôts sauvages ;
- le schéma départemental et ses prescriptions ;
- la Loi Besson ;
- conduite à tenir par les forces de l'ordre face à une installation illicite (comportement, relais médiateur, préfet) ;
- arrêté de mise en demeure (conformité ou non), pris par commune, EPCI ou Préfecture ;
- cas particuliers, engendrant trouble à l'ordre public, arrêté d'interdiction de stationnement et sa jurisprudence ;
- les différents moyens de sécurisation, sensibiliser les acteurs locaux, indiquer les modalités de verbalisation (propriétaire des lieux amendable pour défaut de sécurisation du site) ;
- les mesures applicables (situations données) ;
- approche du Code de l'urbanisme (PLU, les documents obligatoires pour les contrôles) ;
- approche du Code de l'environnement ;
- les progiciels métiers comme outils d'aide à l'exercice des missions.

<b>Public</b>	Gardes champêtres et policiers municipaux.
<b>Méthode pédagogique</b>	Étude de cas, échange de pratiques.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNCG, DDTM, AMF, GN.

# LA RÉGLEMENTATION ET LES *nouveautés* EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE POUR *les gardes champêtres*

code  
**SXGV2**



## Objectifs

- Maîtriser les prérogatives des gardes champêtres en matière de code de la route et appliquer la réglementation.
- Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation et les appliquer.
- Savoir qualifier et verbaliser les infractions liées à la circulation et au stationnement.



## Contenu

- Les évolutions du Code de la route (article L 130-4/2°, R 130-3 et R130-5 du Code de la route et article L.521-1 du Code de la sécurité intérieure, article L.235-2 du Code de la route);
- les compétences étendues du garde champêtre (loi n° 2021-646 du 25 mai 2021);
- les différentes infractions, leurs qualifications, les contraventions hors compétence;
- le contrôle vitesse : les infractions, les moyens, la mise en place d'un poste de contrôle;
- les conduites addictives : les techniques de dépistage, les différents matériels, le test de Romberg, les compétences et attributions des gardes champêtres dans ces domaines;
- la saisie des procès-verbaux électroniques, les saisines des officiers du Ministère Public, le logiciel gestion de la verbalisation électronique et les vices de procédure;
- rappel sur la différence entre les fiches d'immobilisation et circulation provisoire;
- la communication et la collaboration avec les forces de polices étatisées et municipales;
- le compte-rendu à l'officier de police judiciaire;
- le garde champêtre et la fourrière automobile.

<b>Public</b>	Gardes champêtres.
<b>Méthode pédagogique</b>	Mise en situation professionnelle et exercices de simulation en cas concrets.
<b>Durée</b>	2 jours en présentiel.
<b>Partenaires</b>	FNGC, GN.

# Glossaire

---

**AMF** : Association des maires de France

**FNGC** : Fédération nationale des gardes champêtres de France

**DDT et DDTM** : Direction départementales des territoires et de la mer

**DGSCGC** : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

**DUERP** : Document unique d'évaluation des risques professionnels

**GN (CESAN)** : Gendarmerie nationale (Commandement pour l'environnement et la santé)

**OCLAESP** : Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

**OFB** : Office français de la biodiversité

**OLD** : Obligations légales de débroussaillage

**ONF (DFCI)** : Office national des forêts (Défense des forêts contre les incendies)

**SP** : Sapeurs-pompiers

# RETROUVEZ L'OFFRE DE FORMATION *en ligne* sur cnfpt.fr



Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12  
Tél. : 01 55 27 44 00 - [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

